

Des négociations se sont tenues en simultan . Elles concernaient pour l'une les parcours professionnels et les emplois du personnel au sol et pour l'autre un projet de ruptures conventionnelles collectives exclusivement sur le Court-courrier. Non seulement la direction a d cid  que ces accords  taient li s mais elle a soumis le retrait du PSE Court-courrier   la double condition de signatures majoritaires de ces deux accords. **FO ne c de pas au chantage.**

RCC court courrier, volontariat pour les uns, n gociations pour les autres.

Les n gociateurs **FO** ont depuis le d but demand  que la n gociation de la RCC soit r alis e entre la direction locale et les repr sentants des salari s du Court-courrier.

A ce jour, **89 coll gues sont toujours concern s par un possible licenciement** dans le cadre du PSE qui s'ach ve le 31 d cembre 2022.

Au-del  de toutes les raisons qui ont amen  au saccage du r seau domestique d'Air France, une grosse partie de l'activit  Air France n'est plus pr sente et nombre des anciens voient une opportunit  de quitter un emploi dans lequel ils ne se retrouvent plus.

FO signe l'accord « D parts volontaires court-courrier »

Coh rents avec leur demande d'une n gociation locale au niveau du Court-courrier, les sections **FO** ont suivi la d cision des repr sentants **FO** du Court-courrier

Au-del  des 149 d parts volontaires avanc s dans cet accord et parce que l'avenir de ceux qui restent nous pr occupe aussi, des n gociations se tiendront au plus pr s des escales avec l'ambition de donner des perspectives   moyen terme autres que la perp tuelle suppression d'emplois.

Si les n gociations ne se d roulaient pas loyalement, nous construirions le rapport de force pour faire entendre les revendications l gitimes des salari s.

PACTE, Air France emploie "d'incroyables talents" mais leur offre bien peu de perspectives.

L'accord PACTE, dans la digne lign e des AGEPP, ATGEPM et consorts, n'apporte pas les r ponses aux probl mes de la grande majorit  des salari s. Des fili res "sourici res" ne reconnaissent pas la polyvalence, les poly-comp tences, l'empilement et les responsabilit s grandissantes. Elles font fi des changements de m tiers sur un m me niveau. Les mesures de d part et de reconversion   l'ext rieur de l'entreprise sont tr s bien d taill es. Mais concernant ceux qui restent dans l'entreprise, peu d'ouvertures et surtout peu de contraintes pour la direction.

D couvrir les talents est une bonne chose mais qu'est-il pr vu pour la grande masse des salari s qui sont dans une impasse ? Les r organisations font  voluer les m tiers. Les transferts de charges et de responsabilit s sont l gion. La direction sous-estime l'impact sur le quotidien de travail de toutes ces restructurations. PACTE n'est pas   la hauteur de ces enjeux.

FO ne signe pas l'accord PACTE

* Parcours, Ad quation, Carri re, Transition, Emplois

* Ruptures Conventionnelles Collectives, Accord « volontariat Escales » Court-courrier

Christophe Malloggi
Secr taire g n ral





Lettre de réserve à la signature du Syndicat Général Force ouvrière de l'accord « « Volontariat Escales » portant sur la mise en œuvre de la rupture conventionnelle collective et d'un dispositif de fin de carrière, personnel au sol, juillet 2022 ».

Nous émettons des réserves juridiques concernant dans le préambule, page 2, la phrase suivante : « Les présents dispositifs de RCC et de DFC s'inscrivant dans l'architecture de l'accord PACTE 2023-2024, le présent accord ne pourra s'appliquer que dans la mesure où les 2 accords font l'objet d'une signature majoritaire. ».

En effet, après conseil, nous estimons qu'un accord signé majoritairement ne peut être subordonné à la signature majoritaire d'un autre accord. Cette phrase ajoute une condition de validité de l'accord collectif non prévue par la loi.



Christophe Malloggi
Délégué syndical central



Le Dôme • bât. 6 • 4e étage



01.41.56.04.50



bureaucentral@sgfoaf.fr



www.foairfrance.fr



Le Dôme • bât. 6 • 4e étage



01.41.56.04.50



bureaucentral@sgfoaf.fr



www.foairfrance.fr